

Questions et réponses relatives à CADAC Décembre 2008

Q : Qu'est-ce que CADAC?

- CADAC est l'acronyme de *Canadian Arts Database- Données sur les arts au Canada*. Il s'agit d'un projet national visant à élaborer une base de données financières et statistiques commune pour les organismes artistiques qui reçoivent une aide au fonctionnement d'organismes de soutien aux arts fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Q : Quels organismes de soutien aux arts participent à CADAC?

- Parmi les organismes de soutien aux arts qui utiliseront CADAC pour les demandes de subvention de fonctionnement, mentionnons l'Alberta Foundation for the Arts, le British Columbia Arts Council, le Conseil des Arts du Canada, le Conseil des arts du Manitoba, le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport du Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts de l'Ontario, le Saskatchewan Arts Board et le Toronto Arts Council et la Ville de Vancouver.
- À l'heure actuelle, nous tenons des discussions avec les autres organismes de soutien aux arts provinciaux et municipaux partout au Canada afin qu'ils harmonisent leurs processus à celui de CADAC. Notre objectif est que tous les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux qui apportent une aide au fonctionnement aux organismes artistiques se joignent à CADAC.
- La Division de la culture de la Ville de Toronto, le ministère du Patrimoine canadien, le Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario, le ministère de la Culture de l'Ontario et la Fondation Trillium de l'Ontario figurent parmi les autres commanditaires.

Q : Quels sont les avantages de CADAC?

- CADAC allégera le fardeau administratif imposé aux organismes artistiques en leur permettant de remplir un seul ensemble de formulaires traitant de questions financières, et, dans la majorité des cas, des fiches de données statistiques acceptés par un grand nombre d'organismes de soutien aux arts fédéraux, provinciaux et municipaux.
- CADAC fournira de l'information essentielle, fiable et cohérente sur la situation financière et statistique des organismes artistiques parmi tous les organismes de soutien. Ces données permettront aux organismes de soutien d'effectuer un meilleur suivi et de produire de meilleurs rapports sur le financement des arts fondés sur des renseignements précis et valides.

- CADAC fournira des données considérablement améliorées pour la recherche, la planification, l'élaboration de politiques et l'évaluation de programme. Les organismes de soutien aux arts et les organismes artistiques seront en mesure d'utiliser CADAC pour analyser des données au niveau global et se diriger vers une seule source de données pour retracer les tendances. Ils pourront comparer leurs données aux données d'ensemble au moyen de rapports publics sélectionnés. À plus long terme, des rapports sur les tendances seront également rédigés afin d'aider les utilisateurs spécialisés comme les organismes nationaux de services aux arts.

Q : Une fois que CADAC sera en place, qu'est-ce que les organismes artistiques devront faire différemment lorsqu'ils présenteront leurs demandes d'aide au fonctionnement?

- Au lieu de présenter les données financières sur papier, les organismes artistiques les transmettront par voie électronique au moyen de CADAC. Si un organisme fait une demande d'aide au fonctionnement auprès de plusieurs organismes de soutien, les données financières pourraient être présentées une seule fois ou mises à jour au besoin.
- Les organismes artistiques auront la possibilité de transmettre leurs données financières par voie électronique de deux façons :
 - en remplissant le modèle en ligne disponible sur le site Web de CADAC;
 - en téléchargeant le modèle à partir du site Web de CADAC, en le remplissant hors ligne et en le transférant de nouveau vers le site Web.

Q : La transmission des renseignements à CADAC sera-t-elle sécurisée?

- Oui. Le site Web de CADAC ainsi que la base de données se trouveront dans un réseau protégé. L'accès au réseau sera limité et nécessitera un nom d'utilisateur et un mot de passe. L'équipement de CADAC sera placé dans un centre de données sécurisé.
- Cela signifie que les organismes artistiques transmettront leurs données détaillées pour les demandes à des organismes de soutien aux arts spécifiques. Les autres organismes de soutien aux arts n'auront pas accès aux données des autres organismes artistiques et inversement.
- Parallèlement, les données seront combinées afin de permettre aux organismes de soutien, aux experts en politique culturelle et aux membres de la communauté artistique de cerner les tendances et de suivre l'état de santé global des organismes artistiques.

Q : Tous les organismes artistiques qui font une demande d'aide au fonctionnement utiliseront-ils CADAC?

- Non. Pour l'instant, CADAC ne sera pas utilisée par les organismes qui cherchent à obtenir une aide financière pour leur projet, sauf s'ils présentent une demande d'aide au fonctionnement auprès d'un organisme de soutien aux arts.
- CADAC ne sera pas utilisée par les éditeurs de livres ou les maisons d'éditions de périodiques. En raison de la nature de leurs activités, ils compilent leurs renseignements financiers et en font le compte rendu de façon différente des autres organismes culturels et artistiques. Ils continueront à transmettre leurs renseignements selon la méthode traditionnelle.

Q : Qui gèrera CADAC?

- CADAC sera dirigée par un conseil représentant tous les organismes partenaires, qui déterminera les politiques relatives à CADAC et surveillera le déroulement du projet.
- CADAC sera située au Conseil des Arts du Canada, et ses activités quotidiennes seront traitées par deux employés de CADAC : un contrôleur des données financières et un administrateur qui relèvent du bureau de recherche.

Q : À quel moment CADAC sera-t-elle opérationnelle?

- La mise en œuvre de CADAC s'effectuera progressivement au cours des deux prochaines années. Puisque les dates limites des concours pour l'aide au fonctionnement pour 2009-2010 approchent, les divers organismes de soutien informeront les organismes du moment où ils pourront entrer leurs renseignements dans CADAC. Entre temps, les organismes devront s'inscrire et entrer des données pour 2006-2007 et 2007-2008 aussitôt que possible, afin de réduire leur charge de travail à l'approche de la date limite.

Q : Combien de temps cela prendra-t-il pour m'inscrire ?

- Cela prendra environ cinq (5) minutes.

Q : Combien de temps cela prendra-t-il pour entrer les données financières ?

- Cela prendra de 30 minutes à deux heures, selon l'expérience des organismes qui ont participé au projet pilote.

Q : Le formulaire financier est-il le même que celui qui nous avons utilisé dans le passé ?

- Le formulaire a été révisé pour fournir des définitions plus claires et harmoniser les exigences pour tous les organismes membres. Le formulaire est facile à utiliser et nous offrons du soutien aux organismes qui ont des questions à poser.

Q : Qu'en est-il des renseignements statistiques?

- Les organismes de soutien aux arts demandent actuellement aux organismes qui présentent une demande d'aide au fonctionnement de fournir des renseignements statistiques tels que l'importance de l'auditoire, le nombre de tournées, les représentations ou les expositions, etc. Les candidats de la plupart des organismes partenaires de CADAC commenceront à transmettre ces renseignements à l'aide du nouveau formulaire statistique.
- Le Conseil des Arts du Canada s'affaire actuellement à déterminer le moyen que l'on utilisera pour recueillir les renseignements statistiques fournis par ses candidats et n'exigera pas dans un premier temps que les candidats qui présentent une demande seulement au Conseil transmettent des renseignements statistiques par l'entremise de CADAC.

Q : Comment le formulaire statistique a-t-il été élaboré?

- Le formulaire a été établi selon certains formulaires présentement en vigueur par certains organismes membres. Celui-ci sera révisé au cours de l'année qui vient, afin de répondre aux besoins en matière statistique des organismes membres.

Q : Les organismes artistiques recevront-ils une formation sur la façon d'utiliser le système?

- CADAC fournira un guide de l'utilisateur et de démarrage rapide aux organismes et il y aura aussi un tutoriel en ligne.
- Le personnel de CADAC proposera un service d'assistance et sera en mesure de répondre aux questions des organismes artistiques et des organismes partenaires. Téléphone : 1-866-249-0296 ou 613-566-4414, poste 4328. Courriel : CADACinfo@thecadac.ca; cadacadministrator@thecadac.ca; FCD@thecadac.ca
- Les agents des organismes de soutien et les adjoints de programme qui auront accès aux données de CADAC recevront une formation complète sur l'utilisation du système.